



Communiqué

Un nouveau départ pour le projet « Territoire 100% Compostage » ! Déploiement des (lombricomposteurs gratuits sur Générac, Garons, Saint-Gilles et Caissargues !

Lundi 27 mai 2024 – Nîmes Métropole. Pour encourager la généralisation du tri à la source des biodéchets, l'Agglomération poursuit le développement de son projet « Territoire 100% compostage » amorcé en 2021. Après plusieurs mois de pause en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées pour l'achat des composteurs et lombricomposteurs, les opérations de distribution reprennent du 10 juin au 5 juillet prochains. C'est au tour des communes de Générac, Garons, Saint-Gilles et Caissargues de bénéficier d'une distribution gratuite de composteurs et lombricomposteurs !

C'est une décision majeure que les élus de Nîmes Métropole ont votée lors du Conseil communautaire du 13 février 2023 : le déploiement de composteurs et lombricomposteurs gratuits pour tous les habitants de l'agglomération. Objectif ? Répondre efficacement à l'obligation légale de généraliser le tri à la source des biodéchets (effective depuis le 1^{er} janvier 2024), en équipant chaque année gratuitement quelque 8 000 foyers supplémentaires du territoire.

En effet, les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle résiduelle, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés. C'est un gisement important que nous pouvons détourner de l'élimination ou de l'enfouissement pour le transformer en ressource. D'autant que le compostage est facile et qu'une solution existe pour tous les foyers, qu'ils soient résidant d'une maison équipée ou non d'un jardin, ou d'un appartement sans extérieur.

Pour accompagner les ménages dans cette démarche, Nîmes Métropole a lancé en 2021 le programme « Territoire 100% compostage » comprenant l'implantation de sites de compostage partagés de proximité ainsi que le déploiement de campagne de distribution de composteurs et lombricomposteurs individuels gratuits. Une démarche qui va se dérouler jusqu'en 2026 selon un calendrier prévisionnel. Départ de la quatrième vague sur Générac, Garons, Saint-Gilles et Caissargues du 10 juin au 5 juillet 2024 ([Voir ici le calendrier](#)).

Vous habitez Générac, Garons, Saint-Gilles et Caissargues ?

Des messagers passeront, à partir du mardi 28 mai, en porte à porte pour répondre à toutes vos questions sur le tri des déchets, sur le compostage (ou lombricompostage) et sur les modalités de retrait de votre composteur ou lombricomposteur gratuit. N'hésitez pas également à consulter le site internet de votre commune. Si vous habitez sur ces communes et que vous avez déjà fait une demande vous recevrez prochainement un mail vous indiquant de venir le retirer sur le point de retrait de votre commune.

Si vous habitez une autre commune de l'Agglo et que vous souhaitez adopter le compostage vous pouvez faire une demande en ligne de composteur ou lombricomposteur sur l'application monservicedechets.com. Vous serez alors sur liste d'attente puis informé pour venir récupérer votre composteur sur le site de stockage situé à Km Delta à Nîmes.

Dès le mois de juin, les 3 325 personnes déjà sur liste d'attente seront informés par vagues successives à venir récupérer leur composteur.

« Nous avons dû attendre quelques mois, mais maintenant nous sommes de nouveau prêts ! Cette opération représente plus d'1 million d'euros pour l'Agglomération mais c'est un investissement rentable. Adopter le compostage, c'est permettre à la collectivité de réduire les tonnages collectés et traités et donc à terme le coût pour la collectivité » précisent Franck Proust, Président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, Vice-président délégué à l'Environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

Infos pratiques :

« **Adoptez le compostage** » - **Communes de Générac, Garons, Saint-Gilles et Caissargues**

Distribution gratuite de composteurs et lombricomposteurs

Du 10 juin au 5 juillet 2024

Qui peut en bénéficier ?

Tous les foyers domiciliés dans une de ces communes^[1]. Un justificatif de domicile sera demandé ; il existe une solution pour chacun ! Vous habitez une maison ou un appartement avec jardin ? L'Agglo vous offre un composteur. Si vous n'avez pas de jardin, un lombricomposteur d'intérieur vous sera offert. Vous préférez utiliser un site de compostage partagé ? Consultez la liste des sites [ici](#). Pour les communes qui ne sont pas encore équipées Nîmes Métropole travaille en partenariat avec ces dernières pour en installer d'avantage.

Quand et où retirer votre (lombricom)posteur ?

Vous avez un empêchement et ne pouvez vous rendre à la distribution mise en place dans votre commune ? Pas d'inquiétude, d'autres distributions gratuites sont prévues dans les communes proches et vous y êtes la bienvenue ([Voir ici le calendrier](#)).

Une question ? Contactez-nous !

Site Internet et appli [Monservicedechets.com](https://monservicedechets.com)

Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes

Métropole : [dctdm\[at\]nimes-metropole.fr](mailto:dctdm[at]nimes-metropole.fr)

^[1] 1 composteur ou 1 lombricomposteur par foyer, sous réserve que vous n'en ayez pas déjà obtenu un à 20 € auprès de Nîmes Métropole entre 2015 et 2023.

Supports à disposition :

- 1- [Affiche de l'opération « Adoptez un composteur » Costières-Camargue du 10 juin au 5 juillet 2024](#)
- 2- [Flyer distribué \(exemple du flyer de Générac\)](#)
- 3- [Planning de distribution des \(lombricom\)posteurs sur Costières-Camargue : dates et lieux](#)

Contact Presse :

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier

Chargée de communication

04 66 02 54 20

agnes.vernier@nimes-metropole.fr